

24/19

Souscription d'une police d'assurance couvrant les risques "ACCIDENTS" de 4 vélomoteurs "PUCH".

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la Convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Cie d'Assurances " LA PRUDENCE AUTOMOBILE " pour l'assurance de quatre vélomoteurs "PUCH".

- NOs 78 HN -, 79 HN -, 80 HN -, 81 HN -

du 13 Novembre 1962 au 31 Décembre 1962.

Avenant N° 12 à la police N°12/5039 pour la somme de 6.150.frs."

Adepté à l'unanimité.